



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

Genève, le 11-05-2021

Quadient Neopost AG
Hertistrasse 25
8304 Wallisellen

via info@quadient.com
+ A.Zanin@neopost.ch

Notre réf. 3817-CoT

vosre facture 2021.1361 avec date d'échéance du 25-04-2021
client 100805

Madame, Monsieur,

Voilà 28 jours que nous avons accusé réception de votre facture du 26-03-2021 et que nous vous rappelions notre demande portée par le courrier précédent du 09-02-2021, soit

b) nous faire une proposition de location pour une autre machine à affranchir, neuve ou d'occasion, mais dont le coût serait bien inférieur

J'ai observé que - dans le cadre de votre collaboration avec PostFinance - vous proposez un Système d'affranchissement numérique iX-3 light (IFS 3) avec un forfait d'utilisation de 19,90 CHF par mois, et que vous offrez 12 mois d'utilisation gratuite (soit 238,80 HT).

Dans la mesure où nous restons sans réponse de votre part - ni même un accusé de réception pour nous faire patienter - et parce que nous vous avisions que ce fait nous inciterait à modifier notre relation contractuelle, je vous invite à prendre acte de notre détermination concernant l'objet en titre et qui prend la forme suivante:

Considérant les actes du

2014-02-25asro_neopost contrat location is-440 par lequel l'IFS440 est mise à notre disposition pour 60 mois, soit jusqu'au 2019-02-25

2015-01-12neopost_ASRO sortie ancienne affranchisseuse et nouvelle IFS3 ID-204113

2018-11-05asro_Neopost prolongation IS440 mis à disposition pour 48 mois, soit jusqu'au 2022-02-25

2021-02-09asro_Quadient client 100805 réclamant la mise à disposition du Système d'affranchissement numérique iX-3 light (IFS 3) avec un forfait d'utilisation de 19,90 CHF par mois

ASRO

1. constate que la relation contractuelle sur l'objet en usage dure depuis plus de cinq ans et que votre société n'a pas disposée à contribuer à son amélioration
2. calcule pour la période du 01-04-2021 au 31-03-2022 une rémunération de 12 x 19,90 CHF
3. effectue un versement de **257.20 CHF** en date du 24-05-2021 pour honorer la facture en titre

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments distingués.

Claude REYMOND, administrateur ASRO